

Pour des politiques locales d'égalité femmes-hommes

De Élise Michaud et Marion Oderda



Parution : 11 mars 2021

Collection : Les indispensables

Broché : 192 p. | 16 x 24 cm

Prix : 29 € TTC

Réf. 121833

ISBN : 978-2-7013-2135-6

Former, sensibiliser et agir pour la mise en place de politiques d'égalité

L'égalité femmes-hommes est inscrite dans la loi mais dans les faits... le compte n'y est pas !

La compétence en matière d'égalité étant transversale, toutes les collectivités sont concernées et aucune ne peut s'affranchir du sujet.

Dans les collectivités, la problématique de l'égalité femmes-hommes se pose aussi bien au niveau interne (question au cœur des ressources humaines) qu'au plan externe (par exemple, *via* des politiques publiques de lutte contre les violences sexuelles et sexistes ou de promotion de l'égalité et de lutte contre les stéréotypes).

Après avoir rappelé les différentes évolutions historiques et juridiques dans le domaine de l'égalité femmes-hommes, cet ouvrage dresse la liste des préalables à la mise en place d'une politique d'égalité. Ces derniers reposent sur deux piliers essentiels : la formation/sensibilisation et la collecte de données genrées pour l'évaluation de la situation.

Sont aussi décrites les différentes étapes de la mise en place de ces politiques d'égalité qui passent par la formalisation des ambitions et la mobilisation des différents leviers. Ces dernières années, les collectivités territoriales doivent faire face à de nouvelles obligations juridiques, comme celle de fournir des indicateurs de situation comparée des femmes et des hommes. Ce guide est un outil au service des collectivités qui peuvent y trouver des conseils et des bonnes pratiques, pour créer une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, selon leurs besoins et leurs moyens.

Ce guide n'est bien évidemment pas exhaustif mais donne de nombreux exemples d'actions menées dans les domaines de l'égalité professionnelle et des politiques publiques.

Élise Michaud est chargée de mission égalité femmes-hommes au département de la Seine-Saint-Denis.

Marion Oderda est rapporteuse du deuxième état des lieux du sexisme en France (mars 2020) et ancienne responsable des études, de la communication et des relations presse au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.



Sommaire

Chapitre introductif – Une chronologie des droits des femmes

- Section 1 – Les droits des femmes au plan international
- Section 2 – Les droits des femmes en Europe
- Section 3 – Les droits des femmes en France
- Section 4 – La législation en faveur de l'égalité professionnelle

Partie 1 – Les mesures indispensables à la mise en place d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes

Chapitre 1 – Les deux piliers des politiques d'égalité

- Section 1 – La formation et la sensibilisation
- Section 2 – La collecte et l'analyse de données genrées

Chapitre 2 – Les prérequis nécessaires

- Section 1 – Une gouvernance claire au plus haut niveau
- Section 2 – Un engagement politique
- Section 3 – Des moyens humains et financiers
- Section 4 – Des relais en interne
- Section 5 – La mobilisation des organisations syndicales

Partie 2 – Les étapes à suivre pour la mise en place d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes

Chapitre 1 – Formaliser ses ambitions : construire un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- Section 1 – Structurer la démarche
- Section 2 – Élaboration du plan
- Section 3 – Et l'égalité professionnelle ?

Chapitre 2 – Des leviers mobilisables

- Section 1 – Prendre des engagements et faire évoluer les pratiques professionnelles
- Section 2 – Passer les finances publiques au prisme du genre
- Section 3 – Associer les habitant-es et identifier les partenaires

Partie 3 – Des exemples d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Chapitre 1 – Des actions pour favoriser l'égalité professionnelle

- Section 1 – Mettre en place un programme de formation de lutte contre les stéréotypes sexistes
- Section 2 – Communiquer sans stéréotype de sexe
- Section 3 – Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- Section 4 – Promouvoir la mixité des métiers
- Section 5 – Intégrer l'égalité dans les marchés publics
- Section 6 – Organiser des sensibilisations

Chapitre 2 – Des actions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques

- Section 1 – L'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge
- Section 2 – Pour une orientation scolaire non stéréotypée
- Section 3 – La lutte contre les violences envers les femmes
- Section 4 – La lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées
- Section 5 – Un accès aux soins et à la santé pour toutes les femmes
- Section 6 – L'éducation à la sexualité et l'accès à la contraception
- Section 7 – Combattre la précarité menstruelle
- Section 8 – Favoriser l'insertion et l'emploi des femmes
- Section 9 – Pour un usage égalitaire de l'espace public
- Section 10 – L'égalité entre les femmes et les hommes dans la pratique sportive
- Section 11 – Culture et patrimoine au prisme de l'égalité

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire ou autre service de presse.

Contact Presse : Nathalie Veuillotte

06.17.42.24.44 / nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

Plus d'information sur berger-levrault.com rubrique « Maison d'Édition »